



ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

No du dossier de la demande : **3A/2017/2096/137**

(Inspection du Travail et des Mines)

Conformément à l'article 9 point 2. Alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Boulaide informe le public que la société EJC Trapenliftservice sàrl a demandé, pour le compte de Monsieur et Madame Lorang-Schmit, l'autorisation relative à l'objet suivant :

Exploitation d'un monte-escaliers à Baschleiden 13, rue du Barrage, section B de Baschleiden, numéro cadastral : 134 au lieu-dit : « Rue du Barrage ».

Boulaide, le 21 décembre 2017

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
R. Daubenfeld

